



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt ***Séance ordinaire du 21 août 2017***

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité du Canton de Valcourt, tenue au 9040-B, rue de la Montagne, Valcourt (Québec) le 21 août 2017, à 19h00 sous la présidence de monsieur Patrice Desmarais, maire de la municipalité du Canton de Valcourt;

Et à laquelle sont présents :

Mario Gagné	Siège 2	Gilles Allain	Siège 3
Gaétane Lafrance	Siège 4	Bertrand Bombardier	Siège 5
Michel Daigneault	Siège 6		

Absent : Réjean Duchesneau Siège 1

Assiste également à la réunion, la directrice générale, madame Sylvie Courtemanche qui agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCE

Monsieur le maire, Patrice Desmarais, souhaite la plus cordiale bienvenue à tous les membres à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Valcourt.

Madame la secrétaire note la présence des conseillers.

La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par monsieur le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement tenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire, lequel a été lu à haute voix par madame la secrétaire à la demande de monsieur le maire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERTRAND BOMBARDIER:

QUE l'ordre du jour proposé aux membres du conseil soit accepté tel que lu, présenté et modifié le tout selon le libellé suivant;

PROPOSITION ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 juillet 2017
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juillet 2017
5. Rapport d'activités des comités et rapport du maire
6. Première période de questions
7. Administration:
 - 7.1 Adoption des comptes à payer au 21 août 2017, ratification des comptes et des salaires payés durant le mois précédent cette séance
 - 7.2 Dépôt de la correspondance
 - 7.3 Entretien hivernal sur la route 222
 - 7.4 Dossier Éric Jacques (demande d'autorisation CPTAQ)
 - 7.5 Édifice communautaire : Demande et certificat de paiement numéro 1
 - 7.6 Inscriptions congrès FQM
 - 7.7 Colloque de zone de l'ADMQ
 - 7.8 Autorisation des travaux de débroussaillage
 - 7.9 Soumissions aménagement de la dévire de la rue Tétreault
 - 7.10 Dépôt d'une demande au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

340-2017-08-21



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt ***Séance ordinaire du 21 août 2017***

8. Règlements
 - 8.1 Avis de motion règlement 200-11 modifiant le règlement de zonage numéro 200 et adoption du premier projet de règlement
 - 8.2 Avis de motion règlement 201-04 modifiant le règlement de lotissement numéro 201 et adoption du premier projet de règlement
 - 8.3 Avis de motion règlement 205-02 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 205 et adoption du premier projet de règlement
9. Deuxième période de questions
10. Varia
11. Levée de la séance

341-2017-08-21

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 JUILLET 2017

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 juillet 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 juillet 2017 soit accepté tel que présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE

342-2017-08-21

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUILLET 2017

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juillet 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE:

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juillet 2017 soit accepté tel que présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE

5. RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES COMITÉS ET DU MAIRE

RAPPORTS DES COMITÉS :

Chacun des responsables des divers comités permanents institués au sein du conseil de la municipalité du Canton de Valcourt est appelé à tour de rôle à donner lecture ou à résumer sommairement les activités de ceux-ci, s'il y a lieu:

- | | |
|-------------------------------|-------------------|
| Gilles Allain (siège 3) | • Travaux publics |
| Bertrand Bombardier (siège 5) | • CPIVR |
| Michel Daigneault (siège 6) | • Travaux publics |

RAPPORT DU MAIRE

- Remise d'une liste des rencontres du dernier mois et monsieur le maire fait le point sur le dossier de la Berce du caucase.

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire s'enquiert auprès des observateurs présents pour savoir qui d'entre eux souhaitent se faire entendre par le conseil de la municipalité du Canton de Valcourt.

Des citoyens demandent un soutien à la municipalité dans un dossier de plainte.
Monsieur le maire s'assurera que ce dossier soit traité.



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 21 août 2017

343-2017-08-21	<p>7. ADMINISTRATION</p> <p>7.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 21 AOÛT 2017, RATIFICATION DES COMPTES ET DES SALAIRES PAYÉS DURANT LE MOIS PRÉCÉDENT CETTE SÉANCE</p> <p>EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ:</p> <p>QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques #201700326 à #201700360 pour les comptes à payer au 21 août 2017, totalisant 189 081.62\$;</p> <p>QUE les chèques #201700303 à #201700325 émis pour les comptes payés durant le mois précédent cette séance, totalisant 23 392.94\$, soient ratifiés;</p> <p>QUE les dépôts directs émis pour les salaires du mois précédent cette séance, totalisant 14 083.54\$, soient ratifiés;</p> <p>QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles pour ces fins.</p> <p style="text-align: right;">PROPOSITION ADOPTÉE</p>
344-2017-08-21	<p>7.2 CORRESPONDANCE</p> <p>ATTENDU QU' un rapport de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire jusqu'à celle-ci a été remis aux membres du conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERTRAND BOMBARDIER:</p> <p>QUE la correspondance reçue soit, par les présentes, adoptée et déposée aux archives de la municipalité pour y être conservée et mise à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.</p> <p style="text-align: right;">PROPOSITION ADOPTÉE</p>
345-2017-08-21	<p>7.3 ENTRETIEN HIVERNAL SUR LA ROUTE 222</p> <p>ATTENDU QUE par les années passées des manques au niveau de l'entretien des chemins en hiver de la route 222, entre Valcourt et Sherbrooke ont occasionné la fermeture de la route à plusieurs reprises, en plus d'être à l'origine de plusieurs incidents et que cette situation préoccupe les membres du conseil municipal;</p> <p>ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent que cette situation ne se reproduise pas cet hiver afin de permettre aux travailleurs et aux transporteurs de la région, tant scolaires que de marchandises, de pouvoir circuler en toute sécurité;</p> <p>ATTENDU QUE les entreprises de la région sont gravement affectées lors de fermeture de la route puisque des coûts importants en découlent, en plus de nuire à leurs opérations;</p> <p>ATTENDU QUE cette situation perdure depuis quelques années et a des répercussions négatives sur la volonté des travailleurs qui doivent emprunter cette route à envisager décrocher un emploi dans notre région;</p>



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 21 août 2017

ATTENDU QUE la municipalité travaille sur la rétention de sa population et que le fait que la route qui mène à Sherbrooke soit souvent impraticable devient un enjeu car les résidents et les étudiants qui doivent l'emprunter pour aller dans la région de Sherbrooke sont parfois motivés à y déménager afin de ne plus avoir à l'emprunter et ainsi ne pas être mis en situation de risques plusieurs fois par hiver;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN:

QUE le conseil municipal demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de s'assurer que l'entretien d'hiver de la route 222 entre Valcourt et Sherbrooke permette d'y circuler en toute sécurité tout au long de l'hiver.

PROPOSITION ADOPTÉE

346-2017-08-21 **7.4 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ (DOSSIER LOT 1 823 217)**

ATTENDU QUE monsieur Éric Jacques présente à la municipalité une demande afin d'obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) l'autorisation d'utiliser à une fin autre qu'agricole, une parcelle de terre d'environ 7 700 m² faisant partie du lot 1 823 217 du cadastre du Québec, notamment pour régulariser une activité secondaire et complémentaire de déneigement;

ATTENDU QUE la demande vise essentiellement une activité autre qu'agricole saisonnière qui utilise à toutes fins pratiques les mêmes équipements et superficie que ceux déjà utilisés pour l'activité agricole sans pour autant interférer avec elle;

ATTENDU QUE le demandeur a lui-même besoin de ces équipements pour le déneigement de ses propres terrains;

ATTENDU QUE la demande est située dans la zone agro-forestière (AF-2) où l'usage agricole est permis;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée, si elle était accordée, n'aurait pas d'effet négatif sur les activités agricoles existantes ni sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

ATTENDU QUE la demande n'aurait pas non plus d'effet négatif sur l'homogénéité de l'exploitation et de la communauté agricole;

ATTENDU QUE le garage agricole sur le lot 1 823 217 ne sert qu'à l'entretien et à la réparation des équipements agricoles du propriétaire de l'entreprise Éric Jacques Inc.;

ATTENDU QUE l'usage secondaire de déneigement n'affecte pas les usages principaux agricoles du terrain (usage acéricole et usage grande culture);

ATTENDU QUE le site retenu pour l'usage de déneigement sur le lot 1 823 217 n'a pas été retenu dans la négociation de l'article 59 avec la CPTAQ;

ATTENDU QUE l'utilisation projetée est conforme à la réglementation municipale de zonage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE:



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 21 août 2017

	QUE	le conseil municipal appuie la demande de monsieur Éric Jacques afin d'obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser à une fin autre qu'agricole une parcelle de terrain d'environ 7 700 m ² faisant partie du lot 1 823 217 du cadastre du Québec, soit pour régulariser une activité secondaire et complémentaire de déneigement;
	QUE	l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 1 823 217, situé dans la zone AF-2 ne pourra se faire qu'après avoir obtenu toutes les autorisations et certificats requis de la part de tous les gouvernements et municipalités concernés.
		PROPOSITION ADOPTÉE
347-2017-08-21	7.5 ÉDIFICE COMMUNAUTAIRE DEMANDE ET CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 001	
	ATTENDU QU'	une demande de paiement a été recommandée par Olivier Grenier, architecte responsable du projet de Rénovations et d'aménagement de l'Édifice communautaire, au montant de 158 318.80\$ (avant les taxes applicables) selon l'avancement des travaux;
	EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE:	
	DE	payer un montant de 158 318.80\$ (avant les taxes applicables) à Construction MF Guillemette, respectant la demande et certificat de paiement numéro 001 comprenant les travaux effectués entre le 01 juin et le 14 juillet 2017;
	QUE	ce montant fait partie des dépenses admissibles au règlement d'emprunt portant le numéro 381-2016.
		PROPOSITION ADOPTÉE
348-2017-08-21	7.6 INSCRIPTIONS AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉ (FQM)	
	ATTENDU QUE	la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) organise un grand rassemblement d'élus(e) municipaux du Québec dans le cadre d'un congrès annuel qui aura lieu du 28 septembre au 30 septembre à Québec;
	EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERTRAND BOMBARDIER::	
	QUE	le conseil municipal autorise monsieur Patrice Desmarais, maire, ainsi que deux autres membres du conseil à participer au congrès organisé à Québec par la FQM;
	QUE	les frais d'inscription s'élevant à 2 472\$ (avant les taxes applicables) soient payés par la municipalité;
	QUE	les frais de déplacement soient remboursés par la municipalité aux participants sous présentation des pièces justificatives.
		PROPOSITION ADOPTÉE
349-2017-08-21	7.7 COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ	
	ATTENDU QU'	un colloque est organisé annuellement dans chacune des zones du Québec par l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
	ATTENDU QUE	madame Sylvie Courtemanche, directrice générale, est membre de cette association;



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 21 août 2017

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERTRAND BOMBARDIER:

QUE Sylvie Courtemanche, directrice générale, soit autorisée à participer au colloque de zone de l'ADMQ le 14 septembre prochain à Scotstown;

QUE les frais d'inscription au montant de 90.00\$, soient payés par la municipalité ainsi que les frais de déplacement reliés à cette participation.

PROPOSITION ADOPTÉE

350-2017-08-21

7.8 AUTORISATION DES TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE

ATTENDU QU' il y a lieu d'effectuer des travaux de débroussaillage dans l'emprise de différents chemins de la municipalité;

ATTENDU QU' une soumission a été demandée à Les Entreprises Philippe Berthelette de Bonsecours pour des travaux de débroussaillage;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN:

QUE le conseil accepte la soumission au montant de 90\$ de l'heure (avant les taxes applicables) de Les Entreprises Philippe Berthelette pour des travaux de débroussaillage dans l'emprise de différents chemins de la municipalité jusqu'à une concurrence d'une dépense maximale de 5 000\$ (avant les taxes applicables).

PROPOSITION ADOPTÉE

351-2017-08-21

7.9 SOUMISSIONS AMÉNAGEMENT DE LA DÉVIRE DE LA RUE TÉTREAULT

ATTENDU QUE deux soumissions ont été demandées pour les travaux d'aménagement d'une devire sur la rue Tétreault et sont ici détaillées:

Stéphane Bombardier Inc. : 6 290.00\$ (avant les taxes applicables)

Léon Bombardier Inc. 6 908.00\$ (avant les taxes applicables)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT:

QUE le contrat relatif aux travaux d'aménagement de la devire de la rue Tétreault soit octroyé à Stéphane Bombardier Inc. pour un montant de 6 290.00\$ (avant les taxes applicables).

PROPOSITION ADOPTÉE

352-2017-08-21

7.10 DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

ATTENDU QUE le conseil souhaite participer à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) et que le Ministère de la Famille interpelle les municipalités désirant participer à cette démarche à déposer une demande d'aide financière au Programme de soutien à la démarche MADA;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAËTANE LAFRANCE:



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt ***Séance ordinaire du 21 août 2017***

QUE madame la directrice générale, Sylvie Courtemanche, soit autorisée à déposer une demande d'aide financière au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

QU' un comité soit ultérieurement formé afin de travailler à la réalisation de projets d'infrastructures et d'aménagement répondant aux besoins des aînés.

PROPOSITION ADOPTÉE

8. RÈGLEMENTS

353-2017-08-21

8.1 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 200-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 200 ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur le conseiller Gilles Allain donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption le règlement 200-11, propose l'adoption du premier projet de règlement numéro 200-11 modifiant le règlement de zonage numéro 200 et demande la dispense de lecture.

Ce règlement est adopté dans le but :

- De modifier les plans de zonage CV-Z-01 et CV-Z-01-PU afin de créer la zone Milieu Naturel Protégé (MNP-1) à même une partie de la zone AG-9;
- De modifier l'article 7.4 à la grille des usages et des constructions autorisés par zone en ajoutant les usages à permettre dans la nouvelle zone MNP-1;
- De modifier l'article 7.10 à la grille des normes relatives à l'implantation des bâtiments par zone en ajoutant des normes d'implantation et de dimensions dans la nouvelle zone MNP-1;
- De modifier les plans de zonage CV-Z-01 et CV-Z-01-PU afin d'agrandir la zone résidentielle (R-6) afin de remplacer le résidu de la zone AG-9;
- D'éliminer à l'article 7.4 dans la grille des usages et des constructions autorisés par zone, les usages permis dans la zone AG-9;
- D'éliminer à l'article 7.10 dans la grille des normes relatives à l'implantation des bâtiments par zone, les normes d'implantation et de dimensions dans la zone AG-9;
- De modifier l'article 6.5 afin de permettre le concassage de résidus de ciment et d'asphalte sur le lot 1 823 458;
- De modifier l'article 6.6 afin de permettre le dépôt de résidus de ciment et d'asphalte sur le lot 1 823 458;
- De modifier l'article 7.4 de la grille des usages et des constructions autorisés par zone afin d'autoriser l'usage entreposage et concassage de résidus de ciment et d'asphalte sur le lot 1 823 458 exclusivement;
- De modifier l'article 7.4 de la grille des usages et des constructions par zone afin d'ajouter les usages activités de récréation extensive et parc, espaces vert et terrain de jeux dans la zone C-2.

Une copie du règlement est remise aux membres du conseil, conséquemment une demande de dispense de lecture est accordée.

PROPOSITION ADOPTÉE

354-2017-08-21

8.2 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 201-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 201 ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur le conseiller Mario Gagné donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption le règlement 201-04, propose l'adoption du premier projet de règlement numéro 201-04 modifiant le règlement de lotissement numéro 201 et demande la dispense de lecture.

Ce règlement est adopté dans le but de modifier les normes des îlots déstructurés.

PROPOSITION ADOPTÉE



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 21 août 2017

355-2017-08-21

8.3 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 205-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 205 ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur le conseiller Michel Daigneault donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption le règlement 205-02, propose l'adoption du premier projet de règlement numéro 205-02 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 205 et demande la dispense de lecture.

Ce règlement est adopté dans le but :

- d'ajouter la zone Milieu Naturel Protégé (MNP-1) dans la liste des usages conditionnels;
- d'ajouter des critères applicables pour l'évaluation d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnels dans la zone MNP-1.

PROPOSITION ADOPTÉE

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire s'enquiert auprès des observateurs présents pour savoir qui d'entre eux souhaitent se faire entendre par le conseil de la municipalité du Canton de Valcourt.

Une demande est faite concernant les délais de desserte de la fibre optique.

Monsieur le maire informe les participants que l'échéancier présenté par Cooptel n'est pas encore dépassé, et qu'aucune information à l'effet qu'un délai additionnel est envisagé n'a été transmise à la municipalité.

10. VARIA Aucun ajout

356-2017-08-21

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉSOLUTIONS, LE CAS ÉCHÉANT, MADAME LA CONSEILLÈRE, GAÉTANE LAFRANCE PROPOSE LA LEVÉE DE LA SÉANCE À 20H25.

Je soussignée, Sylvie Courtemanche, directrice générale et secrétaire trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Patrice Desmarais, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient.

X

Sylvie Courtemanche
Directrice générale et secrétaire-trésorière

X

Patrice Desmarais
Maire